

Le loup : des recommandations pour limiter son expansion

Publié le 27 septembre 2023

 3 minutes

Par : La Rédaction

Les ministères de l'agriculture et de la transition écologique ont publié une analyse comparative des politiques publiques du loup dans plusieurs États européens. La cohabitation entre le loup et l'élevage est difficile dans tous les pays. Le rapport propose plusieurs pistes pour limiter l'expansion du canidé.

Le rapport de l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable (IGEDD) et du Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux (CGAAER), publié le 19 septembre, propose une analyse comparative (parangonnage) de différents politiques du loup dans six pays européens : Allemagne, Espagne, Italie, Slovaquie, Suède et en Suisse.

Des particularités françaises

L'étude comparative des politiques en place dans différents États européens révèle un constat commun :

- la coexistence du loup, espèce protégée, avec les activités d'élevage est difficile et constitue un sujet politique ;
- les dispositifs de protection utilisés restent identiques : clôtures, chiens et bergers.

Les modalités d'intervention diffèrent : si la France et la Suède ont un niveau élevé de tir légal autorisé, l'Allemagne admet les tirs uniquement en cas de dommage économique "*sérieux*".

L'analyse montre les spécificités françaises dans le type d'élevage et les aides aux éleveurs soumis à la prédation. D'abord, "*le nombre d'animaux tués ou blessés par les loups est plus important en France qu'ailleurs*", souligne le rapport. L'étude ne permet pas de comprendre ce phénomène bien que le pastoralisme et le nombre de troupeaux semblent jouer un rôle déterminant. Par ailleurs, seule la France :

- finance à un niveau aussi élevé les salaires de bergers supplémentaires (80% du coût des mesures de protection qui représentent l'essentiel des dépenses de la politique française) ;
- applique le concept de "*troupeau ne pouvant être protégés*".

L'Italie et la Slovaquie sont les seuls pays sur les six étudiés à contrôler l'efficacité des mesures de protections avant de verser une indemnisation.

Le retour du loup dans les régions de l'UE

La Commission européenne est en train de modifier le statut de protection du loup au sein de l'UE . Le 4 septembre, elle a lancé une nouvelle phase de ses travaux à la lumière de l'évolution de cette espèce.

Des recommandations pour stabiliser la population de loups

Le rapport est globalement favorable à l'adaptation "*indispensable*" des mesures de protection aux particularités locales. Face à un accroissement important de la population du loup, le document estime que "*la poursuite de la politique mise en œuvre dans les plans loup conduira à son expansion sur l'essentiel du territoire avec des effectifs élevés*". Pour les inspecteurs, des alternatives existent pour palier cette évolution, comme en Suède où la population a été stabilisée, répartie et limitée. Le rapport propose sept recommandations, notamment :

- l'adoption d'une méthode de comptage fondée sur le nombre de meutes ;
- le renforcement de la coopération transfrontalière, d'abord avec l'Italie et la Suisse ;
- la réalisation d'une étude prospective similaire à celle de l'Allemagne (évaluation de l'adaptation du territoire au loup) pour "*alimenter la réflexion sur la détermination d'un objectif d'occupation du territoire*" ;
- l'abandon de la non-protégeabilité des bovins (pendant le pâturage en montagne, les troupeaux ne sont pas protégeables) qui doit être remplacé par une réponse adaptée à la répartition acceptable du loup sur le territoire.